

PROCÈS VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES

30 Mars 2017 – 18 heures - Salle des fêtes de Moulis

Étaient Présents : Henri ANDRIEU, Régine ARJO, Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Alain BARI, Simon BAVARD, Magalie BERNERE, Josiane BERTHOUMIEUX, Nejma BEUSTE, Jean BOISVERT, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Christiane BONTE, Jean BOUSSION, Laurent BOUTET, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, Emmanuel CECILE, Monique CHARLES, René CLASTRES, Michèle COLIN, Raymond COUMES, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, Armindo DA SILVA, Gilbert DE SACRAMENTO Etienne DEDIEU, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Jean-Luc DELPEUCH, Marie-Christine DENAT-PINCE, André DESCOINS, Sylvie DOMENC, Gérard DUBUC, Antoine DUBURCQ, Jean-Marc DURAN, Carole DURAN-FILLOLA, Jean-Louis EYCHENNE, Pierre EYCHENNE, Jean-Paul FALGUIE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Aimé GALEY, Patrick GALY, Léo GARCIA, Bernard GONDRAN, Lucien GRANIER, Yvan GROS, Georges HISPA, Michel ICART, Germain JOLIBERT, Patrick LAFFONT, Bernard LAMARY, Pierrette LAPEYRE Aline LONG TORRELL, Denis LOURDE, Jean-Jacques MERIC, Catherine MERIOT, Alain METGE, Richard MEYNARD, Alex MIROUSE, Noëlle MORALES, Nadine NENY, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, Gérard PONS, Denis PUECH, Claude PUJOL, René PUJOL, Fatima RAFAI, Jacques RENOUD, André ROUCH, Christian ROUCH, Robert ROUDIL, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Marie-Christine SOULA, Yves SUTRA, Christine TEQUI, Roland TEYCHENNE, Patrick TIMBART, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, Thierry TOURNE, Alain TOUZET, Patrick TURLAN, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU, Marc WOIRY.

Procuration : Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Monique BOUTONNIER à Ginette BUSCA, Jeanine MERIC à Laurent BOUTET, Francis RESPAUD à André DESCOINS, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER à Nathalie AURIAC, Robert THIRION à Gérard TOUGNE

Excusés : Roland BERNIE, Marie-Léone BLAIN, Monique BOUTONNIER, Jean DOUSSAIN, Jeanine MERIC, Francis RESPAUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, Robert THIRION

Absents : Geneviève AMARDEILH, Alain BOURGEON, Eric COUZINET, Rémy DEMAZOIN, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Aline GENCE, Claude GESLIN, Oscar GIROTTO, Alain LEVI, François MURILLO, Yvon OCHANDORENA, Elisabeth ORTET, Alain PONS, Francis PUJOL, Thierry RESPAUD, Gilles SOULA, Eric TORTECH

Secrétaire de séance : Monsieur Denis PUECH.

La séance est ouverte par M. le Président Jean-Noël VIGNEAU à 18h20.

Il rappelle qu'après l'invalidation de l'élection de certains des délégués communautaires par décision du Tribunal Administratif du 24 janvier 2017, la commune de Saint-Girons a procédé à l'élection de ses délégués à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Le Conseil Municipal de Saint-Girons a élu :

- Thierry TOURNE
- Evelyne PUIGCERVER-ROLAIN
- Christian ROUCH
- Jeanine MERIC
- Jean-Michel DEDIEU
- Catherine MERIOT
- Laurent BOUTET
- Josiane BERTHOUMIEUX
- Léo GARCIA

Monsieur le Président installe ces « anciens nouveaux » collègues.

Il salue aussi l'arrivée de Lucien GRANIER qui remplace Michel VEYSSIERE, Maire d'Aulus-les-Bains qui démissionne de son mandat de conseiller communautaire.

Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires des 7, 14, 21 et 31 janvier 2017

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de valider les procès verbaux des conseils communautaires du mois de janvier.

Procès verbal du 7 janvier 2017 : pas d'observation, vote à l'unanimité.

Procès verbal du 14 janvier 2017 : pas d'observation, vote à l'unanimité.

Procès verbal du 21 janvier 2017 : pas d'observation, vote à l'unanimité.

Procès verbal du 31 janvier 2017 :

M. Alex MIROUSE indique qu'il a été étonné de se voir désigné et élu dans un syndicat comme titulaire et dans un autre comme suppléant. M. Jean-Noël VIGNEAU lui répond que ce sont les élus des territoires historiques qui ont proposé son nom. M. Jean-Claude DEGA indique que son nom a été donné pour l'ancien territoire de Val'Couserans, qu'il l'en a informé par mail et qu'il n'a pas eu de réponse. Il a pensé que c'était d'accord. Pour le SMBVA, la commune de Clermont était la seule concernée pour cet ancien territoire. M. Mirouse remarque que ce syndicat concerne l'ex CC du Séronais et Clermont ; il n'a pas postulé. Pour le SYSTOM des Pyrénées il est suppléant mais n'est pas à la commission relatives aux déchets ménagers et ne sera donc pas au courant des affaires ; il souhaite laisser sa place.

M. Pierre EYCHENNE quant à lui était proposé pour être au SMBVA et son nom ne figure pas sur la délibération. C'est un oubli ; la délibération vient d'être refaite.

M. Aimé Galey s'interroge sur la page 7 du compte-rendu : le compte 515 est dit débiteur puis on parle d'un solde créditeur. Mme Carole MEDA lui répond que ça dépend de quel point de vue on se place (trésorerie ou CC). Le compte est créditeur au niveau du Trésor public mais fait apparaître un déficit.

Vote à l'unanimité.

Décisions du bureau communautaire

Les décisions prises en bureau communautaire les 14 février, 2 mars et 16 mars 2017 ont été portées à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ces décisions.

M. Bernard GONDRAN a plusieurs interrogations :

Délib 2 : pourquoi y a-t-il un défraiement pour les membres du bureau pour aller aux commissions ? M. VIGNEAU lui répond que les membres du bureau ont un rôle de rapporteur et que leur venue aux commissions a donc un caractère obligatoire.

Délib 9 : FSIL luge Guzet : L'homologation de la luge est-elle sous conditions ? Avec cette somme, est-ce qu'on finit de mettre en marche l'installation ? M. Alain SERVAT indique que l'homologation date du 22 novembre 2016 et est soumise à certaines conditions techniques. M. Mirouse demande si les 200 000 € seront suffisants à la mise en service. M. SERVAT confirme et M. VIGNEAU ajoute que ce dossier ne concerne que la partie remontée de la luge. M. Michel ICART indique que c'est une demande de subvention et qu'il y en a eu d'autres.

Délib 11 : abattoir : M. GONDRAN pensait que la 3^{ème} tranche de travaux terminerait définitivement les travaux. M. Jean-Jacques MERIC indique qu'il y a toujours des mises aux normes à effectuer (sols, électricité, ...). L'APAVE a demandé ces nouveaux travaux. Quelles suites après la retraite de M. Garcia, important fournisseur de l'abattoir ? M. MERIC indique qu'à ce jour il n'y a pas de repreneur mais que l'abattoir est un équipement économique majeur du territoire.

Délib 14 : Le poste d'ingénieur territorial est-il prévu au budget ? M. VIGNEAU répond que l'ouverture de poste est faite mais que rien ne sera décidé avant le vote du budget.

Après avoir répondu aux questions posées, le conseil communautaire prend acte des décisions du bureau communautaire n°BUR-2017-001 à BUR-2017-026 prises dans le cadre de sa délégation.

Désignation d'un représentant à la Société Publique Locale (SPL) « Midi-Pyrénées Construction »

Monsieur Le Président indique au conseil que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint Giron était actionnaire de la SPL « Midi-Pyrénées Construction ».

Il rappelle que la SPL a pour objet (Article 2 de ses statuts) « La société a pour objet la réalisation d'opérations de construction et de leur maintenance, d'opérations d'aménagement au sens de l'article 300-1 du Code de l'Urbanisme, d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial et de toute autre activité d'intérêt général.

A cet effet, la société pourra passer toute convention appropriée, et effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'objet défini ci-dessus. Elle pourra en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exercera ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif. »

Monsieur Le Président ajoute que la transmission des actions de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint Giron à la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, devra donner son agrément au transfert des actions conformément aux dispositions du Code du Commerce ; cela ne nécessite aucune délibération particulière.

La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées pourra alors passer des conventions avec la SPL « Midi-Pyrénées Construction » sans mise en concurrence.

Le nombre de représentants ne change pas dès lors que le nombre de voix est proportionnel au nombre d'actions.

Conformément à l'article L5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Président propose au Conseil de Communauté de désigner son représentant à la SPL « Midi Pyrénées Construction ».

M. le Président informe le Conseil communautaire que la candidature de Monsieur Michel ICART a été proposée lors de la réunion de bureau du 16 mars 2017.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat(e).

M. le Président demande de lever le vote à bulletin secret et n'y trouve pas d'opposition.

Après en avoir ainsi délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **Désigne** M. Michel ICART pour le représenter au Conseil d'Administration de la SPL « Midi Pyrénées Construction »

Votes pour :	103
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Désignation des représentants au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE 09)

Monsieur le Président indique au Conseil que l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2016 a autorisé les adhésions au SDE09 des Communautés de Communes, comptant désormais la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées à l'exception de celle du Volvestre Ariégeois dont les Communes membres sont directement adhérentes.

Monsieur le Président ajoute que l'arrêté préfectoral du 7 février 2017 a arrêté la liste des membres du SDE09 au 1^{er} janvier.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il est nécessaire de désigner les représentants de la Communauté de Communes au nombre de sept titulaires et autant de suppléants conformément aux dispositions des articles L5711-3 et L5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président ajoute qu'il est également nécessaire de désigner un représentant à la Commission Consultative Paritaire, Commission qui a pour objet d'une part d'harmoniser les compétences complémentaires et/ou cumulées en matière d'énergie des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et du SDE09 et d'autre part de les regrouper dans une structure unique.

M. le Président informe le Conseil communautaire que des candidats ont été proposés lors de la réunion de bureau du 2 mars 2017. Madame Geneviève OSMOND et Messieurs Jean-Michel DEDIEU, Germain JOLIBERT, Patrick LAFFONT, Richard MEYNARD, Alain SERVAT et André VIDAL sont candidats titulaires ; Messieurs Alain CAU, Jean-Claude DEGA, Guy EYCHENNE, Denis LOURDE, Jean-Jacques MERIC, René PUJOL et Yves SUTRA sont candidats suppléants pour représenter la communauté de communes au DES 09.

Monsieur Simon BAVARD est candidat proposé pour la commission consultative.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat(e).

M. MIROUSE demande des précisions sur la non représentation du territoire historique du Volvestre. M. Yvan GROS indique que la CC n'avait pas adhéré puisque la demande a eu lieu fin 2016 alors que la CC n'existerait plus au 01/01/2017.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat(e).

M. le Président demande de lever le vote à bulletin secret et n'y trouve pas d'opposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- **Désigne** pour le représenter au SDE09 les membres suivants :

	Titulaires	Suppléants
1	Germain JOLIBERT	Guy EYCHENNE
2	Geneviève OSMOND	Alain CAU
3	Richard MEYNARD	Jean-Claude DEGA
4	André VIDAL	Yves SUTRA
5	Alain SRVAT	René PUJOL
6	Jean-Michel DEDIEU	Jean-Jacques MERIC
7	Patrick LAFFONT	Denis LOURDE

- **Désigne** pour le représenter à la Commission Consultative Paritaire :

1	Simon BAVARD
---	--------------

Votes pour :	103
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Désignation des membres du Conseil de Communauté au Conseil d'Exploitation de la Régie dotée de l'autonomie financière des Thermes d'Aulus-les-Bains

Monsieur le Président indique au Conseil que les Thermes d'Aulus sont gérés sous la forme juridique d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Monsieur le Président indique que, conformément à l'article 4-1 des statuts, le Conseil de Communauté doit procéder à l'élection de ses cinq représentants au Conseil d'Exploitation.

Monsieur le Président fait procéder au vote pour la désignation de ses cinq représentants.

M. le Président informe le Conseil communautaire que des candidats ont été proposés lors de la réunion de bureau du 2 mars 2017. Madame Nathalie AURIAC et Messieurs Christian CARRERE, Michel ICART, Alain METGE et Alain SERVAT sont candidats.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat(e).

M. Lucien GRANIER indique que la commune d'Aulus-les-Bains n'est pas représentée à ce conseil d'exploitation. Il a fait un courrier à M. Vigneau pour demander la modification des statuts et l'ajout d'un membre représentant la commune d'Aulus et de représentants extérieurs. Monsieur VIGNEAU confirme avoir reçu la demande et précise qu'une réponse sera faite après analyse juridique.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat(e).

M. le Président demande de lever le vote à bulletin secret et n'y trouve pas d'opposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **Désigne** pour le représenter au Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière des Thermes d'Aulus :

1	Alain SERVAT
2	Michel ICART
3	Christian CARRERE
4	Nathalie AURIAC
5	Alain METGE

Votes pour :	88
Votes contre :	1
Abstentions :	14

Désignation des délégués aux groupes de travail thématiques du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

La mise en œuvre du plan local d'actions de prévention de la délinquance suppose une gouvernance opérationnelle. Les « groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique » ou « groupes opérationnels » des CISPD en sont les principales instances.

Il informe le Conseil communautaire que des candidats ont été proposés lors de la réunion de bureau du 16 mars 2017. Madame Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER et Messieurs Jean-Jacques MERIC et Gérald ROVIRA sont candidats.

Après appel à candidature, il n'y a pas d'autre candidat(e).

M. le Président demande de lever le vote à bulletin secret et n'y trouve pas d'opposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- **Désigne** pour animer les groupes de travail thématiques du CISPD :

Thématiques	Elus référents
Education à la citoyenneté, lutte contre les incivilités, sécurité routière	Gérald ROVIRA
Violences conjugales et intrafamiliales	Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER (avec l'appui de Geneviève OSMOND)
Alcoolisme des jeunes, pratiques addictives, prévention de la délinquance dans les établissements scolaires	Evelyne ROLAIN-PUIGCERVER (avec l'appui de Geneviève OSMOND)
Lutte contre la radicalisation (action inscrite dans le contrat de ville)	Jean-Jacques MERIC

Avis sur le projet de modification du décret de création de l'Etablissement Public Foncier d'Etat Languedoc-Roussillon portant extension du périmètre à l'échelle de la Région Occitanie

Mme Maryse PERIGAUD, Présidente de la commission Aménagement du Territoire, rappelle que l'Etablissement Foncier Public Local a été présenté dans les communautés de communes historiques. Plusieurs d'entre elles s'étaient d'ailleurs prononcées pour adhérer à l'EPFL de l'Ariège. Début 2017, un projet de décret proposant une adhésion à l'EPF d'Etat Languedoc-Roussillon avec une extension à la Région Occitanie nous a été envoyé. Il convient de se prononcer sur la volonté ou non d'adhérer à cet EPF d'Etat.

Mme Christine TEQUI pense que l'EPF local pourra assurer la proximité qui paraît essentielle. Le Préfet de Région souhaite la création de cet EPF d'Etat. M. NAYROU souhaite toujours la mise en place d'un EPF local ; le Département a d'ailleurs refusé la proposition d'EPF d'Etat.

Mme PERIGAUD ajoute que la commission Aménagement du Territoire a donné un avis à l'unanimité contre le projet d'EPF d'Etat.

M. GONDRAN demande a quoi sert un EPF et des exemples de réalisations concrètes. Mme TEQUI lui répond que cet établissement portera le foncier en lieu et place de la communauté de communes pour une durée déterminée. Si une commune souhaite faire un lotissement, elle verse des terrains à l'EPF ; une fois le lot constitué, l'EPF restitue le foncier à la commune pour faire le projet. L'EPF acquiert le foncier pour la commune mais elle n'en est jamais le bénéficiaire.

M. GONDRAN se demande alors s'il ne serait pas mieux d'avoir une structure au niveau intercommunal. Mme TEQUI répond que l'échelle départementale reste au plus près des collectivités pour la gouvernance. Pour l'EPF d'Etat, il y a une différence au niveau des taxes pour constituer la réserve foncière. Sur Languedoc-Roussillon, les opérations se sont concentrées sur des grosses agglomérations. Pour le niveau intercommunal, 2 CC historiques n'avaient pas voulu adhérer.

M. Pascal JULLA intervient pour informer que la Taxe Spéciale d'Equipement s'élève à 20 € maximum par habitant. Si le chiffre est de 4 € par habitant, cette somme est répartie sur les 4 taux additionnels (TH, FB, FNB, CFE) avec une répartition au prorata. Les taux additionnels sont souvent très faibles.

M. Alex MIROUSE intervient pour dire que l'EPFL est un outil stratégique d'aménagement foncier. Une initiative avait été lancée il y a une dizaine d'année et ce sujet a été relancé par le Département. Il ne voit pas l'intérêt à adhérer à une structure régionale si on veut un intérêt pour nos communes. Quel niveau local ? L'Ariège ? Il craint que l'essentiel des aménagements se fasse autour de la RN20. Faut-il une réflexion plus locale ? Avec le Comminges ?

Mme PERIGAUD rappelle qu'il ne faut pas voter pour une adhésion mais pour une proposition de périmètre. Donc notre sort dépend des votes dans les départements et les communautés de communes. On pourrait être intégrés d'office dans un périmètre à l'échelle de la région Occitanie.

Après en avoir ainsi délibéré, à l'unanimité, le **Conseil communautaire** :

- **Donne un avis défavorable** au projet de création d'un Etablissement Public Foncier d'Etat sur le périmètre de la Région Occitanie.

Votes pour :	0
Votes contre :	103
Abstentions :	0

Débat d'orientations budgétaires 2017

M. VIGNEAU introduit le débat et rappelle que les comptes ont été arrêtés début décembre 2016. Il y a donc une année de 11 mois et 2017 comptera quasiment 13 mois.

19h20 : Départ Yvan GROS

M. JULLA du Cabinet d'Etudes « Ressources Consultants Finances » présente les documents. Il rappelle que la fusion des 8 CC et 4 syndicats a entraîné un grand travail de reconstruction minutieuse : les CC finançaient les syndicats et les mêmes paiements étaient parfois faits sur des comptes différents. Il est donc difficile de comparer 2016 et 2017.

La situation financière de départ est tendue et préoccupante. L'épargne nette est négative. Ce n'est pas illégal mais les recettes de fonctionnement ne remboursent pas les emprunts.

Le budget 2017 sera un budget 0 permettant de construire un vrai budget en 2018. Un grand travail de remise au carré des finances et de refonte des compétences est à faire pour 2017 pour consolider la situation. Il y a besoin d'un système d'information financière fiable.

Concernant les taux, le choix de la Fiscalité Additionnelle garde des écarts de taux très importants. Le lissage des écarts est prévu sur la durée la plus longue (13 ans) car il est difficile de justifier de gros changements sans homogénéisation des compétences. Il reste la possibilité de modifier le système à partir de 2018.

Pour la TEOM, il est proposé de maintenir les taux 2016.

Le budget 2017 propose une stabilité fiscale ; c'est un budget d'attente car il n'y a pas de services harmonisés.

Concernant le FPIC, la fusion entraîne une bonification mais le partage de droit commun au sein de la CC sera favorable aux communes par rapport à 2016.

Pour la DGF, elle devrait être d'environ 830 000 €. Il y a un gain avec la fusion mais les dotations de l'Etat continuent de baisser donc on perdra moins que si on n'avait pas fusionné.

Pour le FDTP, l'Etat en reprend 8 % (contre 20% prévus) pour financer la DGF. Il risque de disparaître pour être intégré à la DGF.

Pour la partie fonctionnement, il y a 4 000 000 € de dotations, subventions et participations mais certaines arrivent parfois en décalage. Concernant les subventions, le Département maintiendra-t-il un niveau d'engagement aussi haut que pour l'ensemble de 8 CC et 4 syndicats précédemment ?

Le budget prévisionnel prévoit 22,3 millions de recettes dont 3 millions d'excédent.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 8,2 millions, les charges générales à 5,5 millions avec un total de dépenses de 21,3 millions d'€.

Le budget 2017 est équilibré mais avec une baisse de l'épargne (1 million). Structurellement, on n'équilibre pas les dépenses courantes par des recettes courantes. Cela aurait justifié une hausse des impôts mais la situation n'est pas stabilisée.

En 2018, il y aura besoin de mesures structurelles pour équilibrer.

En 2017, il faut poursuivre les économies déjà constatées concernant les indemnités des élus (assurances, renégociation des emprunts, ...). Il y a surtout un énorme chantier de structuration pour partir sur des projets en 2018.

La présentation de M. JULLA est applaudie par l'assemblée.

M. Alex MIROUSE loue cette présentation très synthétique. Il regrette que l'analyse mise en avant n'ait pas été faite avant la fusion. Il y avait dans l'appel d'offres un 4^{ème} volet pour le budget. Selon lui, « les anciennes CC ont peut-être laissé filer d'où une augmentation des engagements en 2016 qui diminue la capacité d'autofinancement et aboutit à une épargne nette négative ».

Pour la TEOM, il est préconisé de ne rien changer. Or « la situation financière de l'ex SICTOM s'est dégradée à cause des normes de plus en plus contraignantes. Les préconisations étaient d'augmenter de manière conséquente les taux, 3% avaient été voté l'an dernier ». Il ne comprend pas pourquoi il n'y aurait plus besoin d'augmenter les taux.

Concernant le FPIC, il n'est pas d'accord avec l'analyse présentée. Le territoire gagne la population de l'agglomération de Saint-Girons qui n'était pas éligible avant. La CC y perd mais les communes de l'ancienne agglomération bénéficieront du FPIC alors qu'elles n'en avaient pas.

M. ICART répond qu'il y a eu une mise en route rapide avant la fusion. Il y a eu une focalisation sur la fiscalité avec de nombreux débats. On voyait que l'épargne nette diminuait au fil des années. Il était impossible de seulement additionner les chiffres des collectivités ; il y a eu un gros travail réalisé. Il aurait fallu une année supplémentaire. Le fonctionnement dégage un déficit annuel de 1 à 1,2 millions d'€. M. JULLA précise que ce n'est que l'agrégation des CA des 8 CC et 4 syndicats et qu'il manque des rattachements. M. MIROUSE estime que les CC s'en sont sorties seules jusqu'à présent ; aucune n'étant en dépôt de bilan.

20h10 : Départ de Sylvie DOMENC, Bernard LAMARY et M. HISPA ou M. TURLAN

M. Jean BOUSSION indique des hausses de TEOM ont été nécessaires à cause de hausses de la part du SYSTOM. Cette année, ça ne devrait pas être le cas ; il n'y a pas de justification à une augmentation. Il y a néanmoins un travail important à faire sur les déchetteries, le parc de véhicules et le matériel à projeter sur plusieurs années.

M. JULLA répond qu'il y a une augmentation du FPIC pour 2 raisons : effet de masse de population ; la CC de Saint-Girons était contributaire et elle ne l'est plus. Les communes du Séronais et du Castillonais reversaient l'intégralité du FPIC à la CC pour financer des compétences intercommunales.

20h20 : Départ de Jacques RENOUD et Richard MEYNARD

M. Bernard GONDRAN a fait passer un courrier à M. Vigneau l'après-midi même. Il félicite pour la qualité des documents fournis. Il aimerait des détails sur les éléments budgétaires notamment la masse salariale et sur les grands services (piscine, « SICTOM », ...). M. ICART répond que des budgets annexes sont prévus et que le budget sera fait par nature et par fonction. Il y aura des réponses.

20h25 : Départ de Noëlle MORALES et Nejma BEUSTE

M. le Président indique que le Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas obligatoire l'année de la fusion mais qu'il a quand même été mené.

20h30 : Départ de Jean-Luc DELPEUCH, Marie-Christine DENAT-PINCE, Raymond COUMES, Gérard DUBUC, Antoine DUBURCQ, Thierry TOURNE

Présentation de la partie investissement par Michel ICART

Tous les projets des CC sont programmés de manière pluriannuelle et présentés par CC historique. Le coût global des investissements prévus est de 25 millions €. 7,2 millions sont programmés en 2017. Ils correspondent aux restes à réaliser et aux travaux commencés.

20h35 : Départ Germain JOLIBERT

20h45 : Départ Jean-Claude DEDIEU et Jean-Marc DURAN

20h50 : Départ Alain TOUZET

Il apparaît pour 2017 un besoin financier de 677 617 € pour financer les projets prévus.

M. Aimé GALEY s'inquiète de ne pas voir apparaître la subvention d'équipement de 750 000 € pour le CNRS de Moulis. Est-ce un oubli ? Ce sera vérifié.

21h : Départ de Christiane BONTE

M. Bernard GONDRAN demande si le rail de la luge est réparé. Il constate que des investissements sont a priori à prévoir pour les déchets ménagers et il ne voit rien de prévu sur les années 2018-2020.

M. Alain SERVAT répond que le rail n'est pas réparé.

M. Jean BOUSSION répond que la fiscalité relative aux Ordures ménagères tient compte des investissements prévus et récurrents.

M. Gérard PONS s'interroge sur les projets de gendarmeries. On travaille pour l'Etat. Quels seront les loyers ? On risque de faire un cadeau à l'Etat en se lançant dans ces projets.

M. VIGNEAU admet qu'il y a bien 10 millions d'€ d'investissements prévus pour les gendarmeries.

M. SERVAT revient sur la luge en indiquant qu'un autre mode de fonctionnement que celui prévu a été demandé avant la réception. Des subventions sont attribuées et d'autres demandées.

M. Alain BARI demande quelles compétences doivent être clarifiées pour 2018 et 2019. M. JULLA répond qu'avec la fiscalité additionnelle, il faut vite régler les compétences. Cette fiscalité implique de donner des compétences à la CC. Si on veut des transferts descendants de compétences, il faudrait plutôt s'orienter vers la Fiscalité Professionnelle Unique. C'est un enjeu majeur à travailler.

M. BARI revient sur les travaux d'investissements 2017 et en particulier la voirie. Les travaux prévus initialement en 2017 sont reportés en 2018. La CC du Volvestre y consacrait 150 à 200 000 € annuellement. Si au 01/01/2018 la compétence voirie retourne aux communes, il y aura eu un manque à gagner. Il rappelle que le Volvestre n'est pas gourmand en investissements.

M. VIGNEAU rappelle les critères pour les investissements 2017 : terminer les projets en cours. La commission Compétences travaille cette année sur le sujet.

M. ICART ajoute que la DETR a été demandée en 2017 pour la voirie ; ces travaux seront possibles en 2018 si la subvention est accordée.

M. MIROUSE prend acte de cet essai de mise en chiffres sur 3 ans. C'est sûrement à retravailler. Pour l'ex SICTOM, il est nécessaire d'avoir une vue à très long terme. Pour la voirie (ex Volvestre et Val'Couserans), si elle se fait en 2018 c'est que la CC étend la compétence et dans ce cas il faudra chiffrer de la voirie sur tout le territoire. Quant aux gendarmeries, elles nous engagent sur plus d'une décennie avec des emprunts à rembourser. Il faudrait des bilans sur les 10 ou 15 ans à venir pour en voir les répercussions pour la CC. Se suppléer à l'Etat nous impacte-t-il ?

21h30 : Départ Rémy TOULZA

Ont pris part au Débat d'Orientations Budgétaires :	102
N'ont pas pris part au DOB :	0

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été communiquée par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.